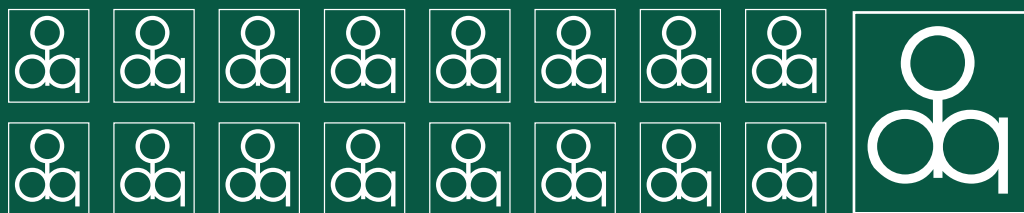
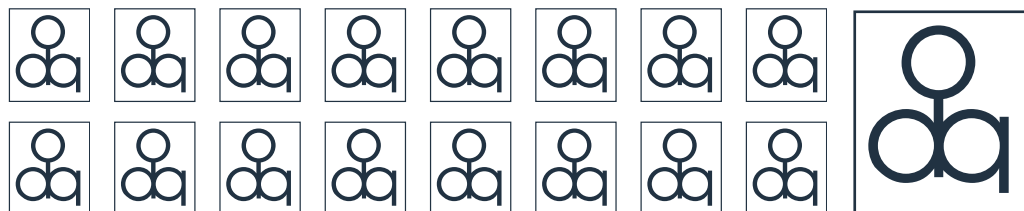


RAPPORT ANNUEL 2013 - 2014



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2013 - 2014



Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Présentation générale	6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction	7
Bureau du syndic	9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	9
Conseil de discipline	10
Comité d'inspection professionnelle	12
Comité de révision	14
Comité de la pratique illégale	15
Comité de la formation continue	17
Comité de la formation	19
Comité des équivalences	20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	24
Tableau des membres	25
Rapport financier annuel au 31 mars 2014	28

Québec, octobre 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Longueuil, octobre 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2014 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2014

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2014 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Rapport du président

4



Président
Robert Cabana, d.d.

Un deuxième mandat sous le signe du changement

C'est avec une grande fierté que j'ai accepté le deuxième mandat que les membres de l'Ordre des denturologistes du Québec ont bien voulu m'accorder. C'est toujours la même ardeur et le même désir de représenter les denturologistes du Québec qui me guident dans ma démarche vers le changement. Ce changement ne peut s'opérer sans la modernisation de notre loi, et bien évidemment aussi, sans l'aide des différents décideurs politiques. Ensemble, nous devons retrousser nos manches pour que finalement la denturologie soit reconnue comme étant une profession d'expertise en matière de prothèses dentaires.

C'est donc dans cette optique que je vous transmets cette édition 2013-2014 de notre rapport annuel en souhaitant vous démontrer tout le travail que nous accomplissons dans un seul et même but, celui de changer notre loi afin qu'elle fasse valoir notre expertise et ainsi mieux servir la population.

Modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire

Toujours d'actualité, la modernisation de notre loi fait couler beaucoup d'encre. Pour mettre en perspective l'état actuel de ce dossier, voici un survol des événements survenus au cours de cette année.

D'abord, plusieurs rencontres politiques ainsi que des discussions entre les différents intervenants dans ce dossier ont eu lieu, dans le but de faire avancer le dossier de la modernisation de notre loi. Par la suite, l'Office des professions du Québec (OPQ) a communiqué ses orientations à l'égard de ce dossier et des rapports ont été produits dans cette foulée. D'ailleurs, à l'heure actuelle, nous sommes en attente de la position de l'OPQ dans ce dossier.

Parallèlement à la modernisation de la loi, le programme menant à l'Attestation d'études collégiales (AEC) – Pratique avancée de la denturologie se porte très bien, on prévoit même démarrer de nouvelles cohortes au début de l'année 2015. Plusieurs échanges se sont produits entre l'Office et l'Ordre qui a su répondre aux différentes demandes de l'OPQ concernant le contenu de ce programme.

Campagne d'information publique

L'Ordre ayant comme mission de positionner le denturologiste comme étant un expert en matière de prothèses dentaires, les administrateurs ont voté, cette année encore, une cotisation spéciale pour lancer la campagne d'information publique 2013-2014. L'Ordre s'est adjoint des services de la firme Cossette pour cette nouvelle campagne et c'est via les médias télévisuel « La fée des dents » et web (nouveau site, nouvelle image) que nous avons démontré une image beaucoup plus actuelle du denturologiste.

Expodent 2014

Parmi les nombreux chantiers qui tiennent l'Ordre occupé, il importe de mentionner le congrès Expodent 2014 qui se tiendra au Fairmont Château Montebello du 25 au 27 septembre. Pour l'occasion, l'Ordre a mandaté la firme *Consensus Gestion de congrès*, afin de s'assurer que cet événement d'envergure se déroule dans la perfection. Sous le thème du « Partenariat », l'accent sera mis sur la collaboration étroite et essentielle entre les denturologistes et leurs partenaires : les dentistes, les techniciens dentaires, les compagnies dentaires ainsi que le cégep Édouard-Montpetit qui contribuent tous, à leur façon, à faire évoluer notre profession.

Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)

Cette année encore, l'Ordre des denturologistes du Québec est fier partenaire des Sociétés Alzheimer. C'est le dimanche 26 mai dernier qu'avait lieu la 7^e édition de la Marche de la Mémoire. En cette occasion, plus de 880 000 \$ a été amassé afin de venir en aide aux personnes atteintes de la maladie, leurs familles et les proches aidants. Cet événement se veut un réel moment de partage, d'espoir et de solidarité, et ce, grâce à l'implication et la participation des membres de l'Ordre et des autres partenaires que la FQSA et les 20 Sociétés Alzheimer peuvent poursuivre leur importante mission.

Tout comme les années précédentes, je ne pourrais passer sous silence la collaboration exceptionnelle ainsi que le travail acharné de ceux et celles qui, d'une façon ou d'une autre, s'affairent à faire avancer notre profession. Je parle ici des administrateurs, des membres des différents comités, de tout le personnel de l'Ordre ainsi que de l'habile direction de notre directrice générale et secrétaire. Un merci chaleureux à tous !

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	6 mai 2013
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent – Gaspésie – Québec	Suzan Dubois, d.d.	20 sept. 2013
	Jean-Sébastien Sirois, d.d.	2 mai 2011
Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	2 mai 2011
Mauricie – Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	6 mai 2013
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	6 mai 2013
Montréal	Armand Brochu, d.d.	2 mai 2011
	Brigitte Garand, d.d.	6 mai 2013
	Raymond Lagacé, d.d.	2 mai 2011
Outaouais – Abitibi – Témiscamingue	Sylvain Rocheleau, d.d.	2 mai 2011
Laval – Lanaudière – Laurentides	Mario Harvey, d.d.	6 mai 2013
	Richard Tremblay, d.d.	2 mai 2011
Montérégie	Benoit Leduc, d.d.	2 mai 2011
	Isabelle Lefebvre, d.d.	6 mai 2013

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
Normand Boucher	16 mai 2011
Louise Charette	2 mai 2011
Gilles Corriveau	6 mai 2013
Jean-Louis Laberge	6 mai 2013

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Nancy Chiasson
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		Linda Ducharme
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d.		Sylvie Grothé
	Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2013 - 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. André Desrosiers, d.d., et de M. Christian Boisvert, d.d., pour agir comme experts.

Nomination de Mme Sylvie Grothé, au poste de secrétaire substitut au conseil de discipline.

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'arbitrage des comptes pour une durée de trois (3) ans, soit :

- M. André Auprix, d.d., président
- M. Mario Beaudry, d.d., secrétaire
- M. Pierre Bujold, d.d.

Nomination de M. Pierre-Luc Duchesneau, d.d., comme membre du comité d'inspection professionnelle.

Élection d'un administrateur au poste laissé vacant dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie - Québec, soit Mme Suzan Dubois, d.d.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2013.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2014 - 2015 à 970 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 540 \$: Membres
- 270 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 70 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2014 - 2015.

Décisions administratives

Résolution autorisant la tenue d'un sondage auprès du grand public et des membres de l'Ordre concernant l'impact de la dernière campagne d'information publique.

Décision de tenir le congrès Expodent 2014 au Château Montebello.

Comités

Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2013 - 2014, le comité exécutif s'est réuni à dix (10) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2012 - 2013. Cette assemblée s'est tenue le 12 octobre 2013 à 13 h 30 à l'hôtel Hilton Bonaventure Montréal.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 26 septembre 2014.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolutions de poursuites et de perquisitions en pratique illégale.

Résolution proposant de demander à un (1) membre qui s'est réinscrit après plus de trois (3) ans de subir un examen d'évaluation au Collège Édouard-Montpetit avant d'imposer un cours ou un stage en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution proposant de ne pas imposer à un (1) membre de cours ou de stage de perfectionnement ni de limitation d'exercice en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, et ce, à la suite de la réussite de l'examen d'évaluation.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Syndics correspondants

Christiane Bouchard, d.d.
Pierre Cantin, d.d.
Alain Chayer, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Richard D'Aoust, d.d.
Yves Desjardins, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Louis Raby, d.d.

Adjointe administrative

Nancy Chiasson

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	108
Nombre total de membres visés	89
Nombre de décisions de porter plainte	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	33
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	35
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	248

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Pierre Bujold, d.d., membre

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2013 - 2014 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Membres ayant siégé

Me Irving Gaul
Stéphanie Dubuc, d.d.
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
Linda B. Provencher, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Sylvie Grothé

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline

2



Nature des plaintes

Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
0	0	0	0	0	0	0

Président
Me Irving Gaul

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la plainte
0	Acquittant l'intimé
1	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
5	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
0	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 4 000 \$ - Condamnation aux déboursés
4	Amendes se chiffrant entre 3 000 \$ et 7 000 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	4
--	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
Obligation de suivre un cours sur la tenue de dossiers	0	0

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	25
Décision rendue par le Tribunal des professions en 2012-2013 ayant fait l'objet d'une requête en révision judiciaire	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions en 2013-2014 ayant fait également l'objet d'une requête en révision judiciaire	24

Membres du comité

Pierre-Luc Duchesneau, d.d.
Christian Dugré, d.d.
Diane Fortin, d.d..

Inspectrices et inspecteurs

Daniel Cadieux, d.d.
Mélanie St-Jean, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Comité d'inspection professionnelle

12



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 105 membres représentant 82 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 211 membres représentant 160 cabinets inspectés de 2003 à 2006.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	2
--	---

Vérification	Nombre
Membres visités	133
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	133
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	67
Se procurer un stérilisateur	6
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	9
Se procurer une lampe directionnelle	1
Afficher le permis d'exercice	5
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	10
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	24
Voir à la propreté des locaux	1
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	4
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	19

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	2
Rapports d'enquête dressés	2

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	4
---	---

Membres ayant siégé

Gilles Jules Beauchemin, d.d.
 Lyne Caron, d.d.
 Paul Contant, d.d.
 Marie-Hélène Lanthier, d.d.
 Jean-Louis Laberge, membre nommé
 représentant du public

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Comité de révision



Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Mandat

Conformément à l'article 123,3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	5
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	2
Demandes d'avis reçues	4
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	4
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de la pratique illégale



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Responsable	Secrétaire du comité
Serge Tessier, d.d.	Monique Bouchard
Assistant responsable	Adjointe administrative
Pierre-Yvon Plante, d.d.	Sylvie Grothé

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2	M. Luc Desjean (# 684 : District de Beauharnois)
		M. Pierre Bédard (# 686 : District de Montréal)

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	7	M. Allan Sisson (# 682 : District de Gatineau)
		M. Allan Sisson (# 683 : District de Gatineau)
		M. Raynaldo Dignard (# 678 : District de Québec District de Montmagny)
		M. Roland Roy (# 679 : District de Montmagny)
		M. Pierre Lurette (# 680 : District de Baie-Comeau)
		M. Jean Dignard (# 681 : District de Québec)

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	—	—
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	—	—
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1	0	M. Allan Sisson (# 682-683 : District de Gatineau)	10 000 \$
				M. Raynaldo Dignard (# 678 : District de Québec) M. Jean Dignard (# 681 : District de Québec)	2 010 000 \$
				M. Roland Roy (# 679 District de Montmagny)	30 000 \$
Montant total des amendes imposées					2 050 000 \$

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 652	M. Richard Bureau
# 661	M. Michel Desbois
# 662	M. Jocelyn Quenneville
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 668	M. Richard Bureau
# 674	M. Alain Lauzière
# 676	M. Léo Ward
# 678	M. Raynaldo Dignard

**Comité de la
formation
continue**



Responsable
Denis M. Provencher

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Nancy Chiasson

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2013 - 2014 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes;
- Publication de trois (3) articles éducatifs;

Nombre de réunions		1
Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
8 ^e Symposium mondial de la denturologie 2013	18	120
5 à 7 d'îatoire : Branchons les PME au Québec	2	81
Prise en charge par le praticien dentaire du patient souffrant d'un ronflement dérangeant : «Prothèse d'avancée-mandibulaire»	6	81
Le système Ultra-Suction, une nouvelle technologie innovatrice	3	85
Fabrication d'une base molle avec cuisson micro-onde	6	6
Perte d'une ou de toutes les dents : Stratégies de réhabilitation sur implants dentaires	3	3
Grille horaire + traitement	3	12
Hands-on barre fiber force CST	3	12
Système prothétique Bio-fonctionnel (BPS)	7	27
Form. Meyerson : Formation Meyerson: Injection Flexpress et pistolet Hot Shot Elite (2en1)	6	8
Formation Niranium: Injection Flexstar	6	2
La Motivation afin de faire face aux défis	2	3
Formation acrylique thermoflexible Impak	6	2
Les traitements combinés orthodontie-chirurgie : Évolution et impact humain	3	3
Cercle d'étude - (Dr Patrice Dagenais) Réussir en implantologie avec la SID	2	8

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Hero spectroshade, Phenix, barre en résine	3	24
La tomographie triaxiale : Un complice de premier choix	3	2
Re-Creating Natura Anterior Esthetics with Ease	3	2
La radiologie numérique conviviale en 2013	2	2
Révision protocole clinique Di Malo - Dr Luc Chaussé (CID)	3	25
L'Implantologie, patients satisfaits, dentistes accomplis	3	3
Trouble Shooting - Solution aux problème avec les cas 0/0, 0/3, 0/4 locator. Dr.Philippe Bertrand	3	18
Visite à la salle d'exposition (Journée int'l du Qc)	1	2
Icoi Las Vegas	20	21
RCR (Hero en 30)	3	15
Atelier de montage Genios	7	8
Formation avancée Genios - Genios rencontre Syncone	14	5
Symposium denturologie 2013 Académie ctre perf.	6	20
Certification en réanimation cardio respiratoire	4	11
Cercle d'étude - (Dr Eric Châtelain) Les complications en implantologie SID	3	31
Cercle d'étude- Prés. du lab.d'usinage du titane/zircone et Protocole proth.comp. vissée...	2	20
Cercle d'étude - Formation sur les implants dentaires et prothèses (Cli.d'implant.dentaire ALLEGRO)	2	15
Hands-on (CSI)	3	6
All-on-4 en direct Académie ctre perf.	6	10
La barre RC	3	19
Grille horaire + traitement	3	12
Hands-on barre fiber force CST	3	12
RCR et trouble shooting	3	25
All-on-4	3	12
Solutions immediate provisionalization and rest. of the edentulous arch-Zimmer Institute	16	4
Article éducatif: Le Ronflement	3	135
Article éducatif: Regardez-moi et non ma maladie. Parlons de l'Alzheimer	3	120
Article éducatif : La communication : le premier pas vers la fidélisation	3	94
Questionnaire Denturo Hiver 2013 : La prothèse du haut sur quatre (4) implants GPS	3	51

L'ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Lin Jutras, représentant de la Fédération des cégeps

Secrétaire du comité

Adjointe administrative

Monique Bouchard

Sylvie Grothé

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Le 3 septembre 1997 entrait en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions

0

En l'absence d'activité du comité de la formation, le rapport annuel ne contient pas de conclusion du rapport des constatations du comité ni d'avis.

Cependant, les représentants de l'Ordre ont participé à plusieurs réunions du comité de programme du Cégep Édouard-Montpetit.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Isabelle Désautels

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions	0
---------------------------	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme	0
---	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	0
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	26
Acceptées	26
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	958	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	171	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	26
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	1
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	958
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	22
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	40
03	Capitale-Nationale	84
04	Mauricie	32
05	Estrie	35
06	Montréal	221
07	Outaouais	31
08	Abitibi-Témiscamingue	19
09	Côte-Nord	8
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	9
12	Chaudière - Appalaches	39
13	Laval	42
14	Lanaudière	60
15	Laurentides	74
16	Montérégie	209
17	Centre-du-Québec	31
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe		Nombre
Hommes		677
Femmes		281

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	884	950 \$	Membres réguliers	884	540 \$
Nouveaux membres	26	475 \$	Nouveaux membres	26	270 \$
Membres de 70 ans et plus	26	100 \$	Membres de 70 ans et plus	48	0 \$
Membres de 75 ans et plus	22	0 \$			
Date du versement :	1 ^{er} avril 2013		Date du versement :	1 ^{er} novembre 2013	

26

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis		Nombre
Permis temporaire		0
Permis restrictif		0
Permis restrictif temporaire		0
Permis spécial		0
Régulier		958

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	114
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société		Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée		1
Société par actions		170

Inscriptions au Tableau		Nombre
Total des inscriptions		1006
• Premières inscriptions		26
• Réadmissions		12
• Inscriptions		968

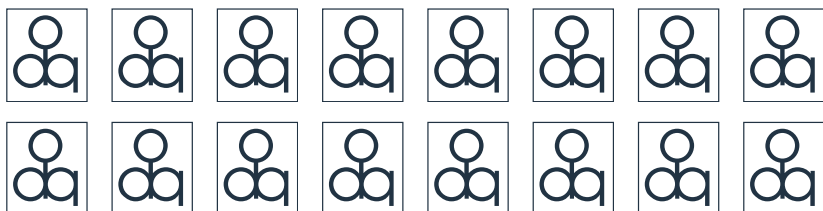
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	8
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	0
Décès	5
Démissions	35

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--	---

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
au 31 mars 2014



Ordre des denturologistes du Québec

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2014** ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2014**, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Giroux Mériand (Charbonneau Laprise) s.e.n.c.
La. Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 13 juin 2014

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

				2014	2013
				\$	\$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
PRODUITS					
Opérations courantes (annexe 1)	931 709	-	-	931 709	904 950
Comité de pratique illégale (annexe 2)	18 138	-	-	18 138	16 665
Conseil de discipline (annexe 3)	36 409	-	-	36 409	40 652
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	487 620	-	-	487 620	487 620
Congrès "Expodent" (annexe 7)	44 750	-	-	44 750	342 708
Autres revenus	45 039	-	-	45 039	-
	<u>1 563 665</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 563 665</u>	<u>1 792 595</u>
Charges					
Opérations courantes (annexe 1)	551 383	-	-	551 383	562 181
Comité de pratique illégale (annexe 2)	55 759	-	-	55 759	25 318
Conseil de discipline (annexe 3)	63 271	-	-	63 271	125 641
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	38 956	-	-	38 956	36 742
Autres comités (annexe 5)	189 943	-	-	189 943	152 756
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	487 393	-	-	487 393	517 516
Congrès "Expodent" (annexe 7)	39 140	-	-	39 140	270 066
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	63 954	-	63 954	66 001
	<u>1 425 845</u>	<u>63 954</u>	<u>-</u>	<u>1 489 799</u>	<u>1 756 221</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>137 820</u>	<u>(63 954)</u>	<u>-</u>	<u>73 866</u>	<u>36 374</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

	2014	2013		
	\$	\$		
	Total	Total		
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total
SOLDE AU DÉBUT	(59 841)	564 883	43 011	511 679
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	137 820	(63 954)	-	36 374
Dette à long terme	(12 604)	12 604	-	-
Utilisation d'affectation d'origine interne	65 375	513 533	43 011	548 053
	(13 211)	13 211	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>52 164</u>	<u>526 744</u>	<u>43 011</u>	<u>548 053</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2014

				2014	2013
				\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	43 605	-	-	43 605	41 418
Épargne à terme variant de 0,65 % à 1,15 %	552 000	-	43 011	595 011	300 000
Amendes à recevoir en discipline	34 399	-	-	34 399	43 423
Comptes à recevoir "Réclamation"	-	-	-	-	10 000
Comptes à recevoir "Divers"	3 563	-	-	3 563	-
Taxes de vente à recevoir	9 110	-	-	9 110	42 982
	<u>642 677</u>	<u>-</u>	<u>43 011</u>	<u>685 688</u>	<u>437 823</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	-	808 580	-	808 580	852 542
Logiciels (note 4)	-	15 823	-	15 823	22 604
	<u>642 677</u>	<u>824 403</u>	<u>43 011</u>	<u>1 510 091</u>	<u>1 312 969</u>
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créiteurs (note 5)	512 598	-	-	512 598	359 128
Cotisations perçues d'avance	77 915	-	-	77 915	95 525
Versements sur dette à long terme	-	22 421	-	22 421	17 237
	<u>590 513</u>	<u>22 421</u>	<u>-</u>	<u>612 934</u>	<u>471 890</u>
Dette à long terme (note 6)	-	275 238	-	275 238	293 026
	<u>590 513</u>	<u>297 659</u>	<u>-</u>	<u>888 172</u>	<u>764 916</u>
ACTIFS NETS					
Non affectés	52 164	-	-	52 164	(59 841)
Actifs immobilisés	-	526 744	-	526 744	564 883
Affectations d'origine interne	-	-	43 011	43 011	43 011
	<u>52 164</u>	<u>526 744</u>	<u>43 011</u>	<u>621 919</u>	<u>548 053</u>
	<u>642 677</u>	<u>824 403</u>	<u>43 011</u>	<u>1 510 091</u>	<u>1 312 969</u>

Approuvé,


 Emmanuel Ducharme, administrateur


 Stéphane, administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	73 866	36 374
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	43 962	45 180
Amortissement des logiciels	6 781	9 687
	<u>124 609</u>	<u>91 241</u>
Fonds de roulement autogénééré		
Variation des éléments hors caisse		
Comptes à recevoir "Expodent"	-	15 574
Amendes et divers à recevoir	5 461	(20 272)
Comptes à recevoir "Réclamation"	10 000	(10 000)
Taxes de vente à recevoir	33 872	(17 739)
Fournisseurs et autres créditeurs	153 470	114 265
Cotisations perçues d'avance	(17 610)	(13 979)
	<u>185 193</u>	<u>67 849</u>
	<u>309 802</u>	<u>159 090</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(47 064)
Épargne à terme	(295 011)	(97 000)
	<u>(295 011)</u>	<u>(144 064)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(12 604)	(15 801)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 187	(775)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>41 418</u>	<u>42 193</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>43 605</u>	<u>41 418</u>

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le définit l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la *Loi sur la denturologie du Québec*, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme, n'ayant aucune obligation d'information financière au public, a choisi d'établir ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'organisme évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes et amendes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)***Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux logiciels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Enseigne	20 %

Logiciels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

			2014 \$	2013 \$
3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	739 193	78 435	660 758	688 290
Mobilier de bureau	62 136	31 050	31 086	38 857
Matériel informatique	48 372	18 946	29 426	36 783
Enseigne	7 236	2 026	5 210	6 512
	<u>939 037</u>	<u>130 457</u>	<u>808 580</u>	<u>852 542</u>
			2014 \$	2013 \$
4. LOGICIELS				
Coût			124 599	124 599
Amortissement cumulé			<u>108 776</u>	<u>101 995</u>
Valeur nette			<u>15 823</u>	<u>22 604</u>
			2014 \$	2013 \$
5. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS				
Fournisseurs et frais courus			488 154	334 425
Salaires			4 252	4 213
Vacances à payer			<u>20 192</u>	<u>20 490</u>
			<u>512 598</u>	<u>359 128</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
6. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière autorisée de 309 000 \$, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 742 858 \$, remboursable par versements de 1 868 \$, renouvelable au 31 mai 2017, échéant en juin 2031 (voir note a)	297 659	-
Hypothèque immobilière remboursée au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>310 263</u>
	297 659	310 263
Versements échéant à court terme	<u>22 421</u>	<u>17 237</u>
	<u><u>275 238</u></u>	<u><u>293 026</u></u>

Les paiements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	\$
2015	22 421
2016	22 421
2017	22 421
2018	22 421
2019	<u>22 421</u>
	<u><u>112 105</u></u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1.25:1. Au 31 mars 2014, la clause est respectée.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**Composition de la trésorerie et des équivalents
de trésorerie**

			2014 \$	2013 \$
	Fonds non affectés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
Encaisse	43 605	-	43 605	41 418
Épargne à terme	<u>552 000</u>	<u>43 011</u>	<u>595 011</u>	<u>300 000</u>
	<u><u>595 605</u></u>	<u><u>43 011</u></u>	<u><u>638 616</u></u>	<u><u>341 418</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014****8. RISQUES FINANCIERS****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (l'épargne à terme et la dette à long terme) assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2014	Réel 2013
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	870 425	850 395
Dépliants	863	704
Dossiers - patients	5 815	7 775
Formation continue (articles éducatifs)	9 640	7 285
Inscriptions et admissions	38 650	32 400
Revenus d'intérêts	5 341	4 601
Tableau des membres	825	890
Permis directeur de laboratoire	150	900
	<u>931 709</u>	<u>904 950</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	278 974	290 642
Location de salles	894	827
Général - administration	6 722	15 033
Entretien, réparations et énergie	27 529	26 729
Télécommunications	9 258	9 578
Assurances générales	20 555	20 823
Taxes et permis	17 829	10 754
Abonnements, souscriptions et cotisations	11 133	9 187
Papeterie et fournitures	17 238	18 102
Timbres et messagerie	18 980	22 885
Rapport annuel	6 668	6 345
Dépenses générales	2 239	3 320
Dossiers - patients	2 606	9 341
Frais de vérification	10 335	8 075
Frais informatiques	26 776	8 759
Orientations stratégiques	74 052	81 673
Frais de cartes de crédit	19 595	20 108
	<u>551 383</u>	<u>562 181</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>380 326</u></u>	<u><u>342 769</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2014	Réal 2013
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	<u>18 138</u>	<u>16 665</u>
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	2 414	1 961
Honoraires	250	290
Honoraires juridiques (Montréal)	14 103	1 311
Déboursés légaux (Montréal)	1 030	3
Honoraires juridiques (Québec)	25 124	16 623
Déboursés légaux (Québec)	6 206	5 130
Investigation professionnelle	<u>6 632</u>	<u>-</u>
	<u>55 759</u>	<u>25 318</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(37 621)</u></u>	<u><u>(8 653)</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	<u>2014</u>	<u>Réel</u>
	\$	2013
		\$
PRODUITS		
Amendes	<u>36 409</u>	<u>40 652</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	30 515	30 810
Frais de séjour et de déplacements	686	1 847
Honoraires de présence	290	1 430
Honoraires juridiques	5 250	34 370
Frais de huissiers	658	3 902
Sténographe	3 193	4 625
Frais d'enquêtes	-	160
Déboursés légaux	1 646	1 167
Tribunal des professions	20 576	47 330
Mauvaises créances	<u>457</u>	<u>-</u>
	<u>63 271</u>	<u>125 641</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(26 862)</u>	<u>(84 989)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014****CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

	<u>2014</u>	<u>Réel</u>
	\$	2013
		\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	22 378	22 594
Honoraires	8 505	6 815
Déplacements	7 062	5 595
Frais de séjour	1 011	1 738
	<u>38 956</u>	<u>36 742</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2014	Réel 2013
	\$	\$
CHARGES		
Comité de l'administration générale et de l'assemblée du conseil d'administration		
Honoraires de présence - conseil d'administration	5 630	6 490
Dépenses - conseil d'administration	10 611	30 482
Honoraires de présence - comité exécutif	2 880	2 460
Dépenses - comité exécutif	1 172	2 752
Assemblées - générales	4 048	4 574
Assemblées - régions administratives	7 996	654
Allocation de dépenses - président	7 675	6 036
Honoraires juridiques	41 536	13 303
Déboursés légaux	1 264	1 966
	<u>82 812</u>	<u>68 717</u>
Comité de la formation continue et de l'enseignement collégial		
Frais de séjour et de déplacements	362	409
Honoraires de présence	320	340
Articles éducatifs	4 500	3 060
	<u>5 182</u>	<u>3 809</u>
Comité du bureau du syndic		
Honoraires		
Syndic	75 000	66 750
Syndics-adjoints et correspondants	1 355	1 405
Experts	4 602	1 985
Honoraires juridiques	17 273	7 893
Règlements	875	-
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	1 934	1 283
Syndics-adjoints et correspondants	350	98
	<u>101 389</u>	<u>79 414</u>
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	190	550
Frais de séjour et de déplacements	25	266
	<u>215</u>	<u>816</u>
Comité d'équivalence		
Frais de séjour et de déplacements	345	-
	<u>189 943</u>	<u>152 756</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014****PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE**

	<u>2014</u>	<u>Réel</u>
	\$	2013
		\$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	<u>487 620</u>	<u>487 620</u>
Charges		
Production et diffusion de publicités dans les journaux	2 075	4 890
Production et diffusion d'une capsule radio	-	399 916
Production et diffusion d'une capsule télé	425 469	104 174
Production et diffusion d'une publicité web	35 270	-
Sondage pour impact publicitaire	16 000	-
Honoraires de présence et frais de séjour	-	166
Frais de carte de crédit	<u>8 579</u>	<u>8 370</u>
	<u>487 393</u>	<u>517 516</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>227</u>	<u>(29 896)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	<u>2014</u>	<u>Réel</u>
	\$	2013
		\$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscriptions	<u>44 750</u>	<u>342 708</u>
Charges		
Coût des conférences	1 635	11 795
Coût des activités sociales	-	4 238
Diners, pauses et cocktail	-	33 313
Honoraires	18 000	46 751
Articles promotionnels et affichage	-	18 558
Informatique, audio-visuel et kiosques	-	38 039
Hôtel	16 295	106 377
Commissions	3 210	-
Divers	-	1 820
Frais de cartes de crédit	-	9 175
	<u>39 140</u>	<u>270 066</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (a)	<u>5 610</u>	<u>72 642</u>

(a) Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1er avril au 31 mars. Les activités du congrès 2014 seront comptabilisées, pour la majeure partie, aux états financiers du 31 mars 2015. Les résultats complets du congrès 2014 doivent être interprétés en tenant compte des exercices de 2014 et 2015. Le dernier congrès "Expodent" avait été comptabilisé durant les exercices de 2012 et 2013 et avait réalisé un excédent total de 89 323 \$.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	2014	Réel 2013
	\$	\$
PRODUITS		
Gains sur dispositions d'immobilisations destinées à la vente	-	-
Charges		
Intérêts sur dette à long terme	13 211	10 550
Amortissement des immobilisations corporelles	43 962	45 180
Amortissement des logiciels	6 781	9 687
Frais liés au déménagement	-	584
	<u>63 954</u>	<u>66 001</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(63 954)</u>	<u>(66 001)</u>



**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922

*Le denturologiste
un expert
en
prothèse dentaire
amovible*





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922